

# Liquide vaisselle à la lavande douce et au citron vert

## Sapadilla

### Fiche de données de sécurité

Conformément au Registre fédéral / Vol. 77, N° 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et Règlements

Date de publication : 24/03/2020 Version : 1.2

## SECTION 1 : Identification

### 1.1. Identification

Forme du produit : Mélange  
 Nom du produit : Liquide vaisselle à la lavande douce et au citron vert Sapadilla

### 1.2. Utilisation recommandée et restrictions concernant l'utilisation

Utilisation recommandée : Liquide vaisselle

### 1.3. Fournisseur

Sapadilla Soap Co.  
 2101 E. Kemper Road  
 Sharonville, OH 45241  
 1-833-434-1019

### 1.4. Numéro de téléphone d'urgence

Numéro d'urgence : 1-800-420-7186 (ProPharma)

## SECTION 2 : Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification SGH-US

Lésions oculaires graves / irritation oculaire H318 Provoque des lésions oculaires graves  
 Catégorie 1

Texte complet des phrases H : voir section 16

### 2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris les conseils de prudence

#### Étiquetage SGH-US

Pictogrammes de dangers (SGH-US) :



Mention d'avertissement (SGH-US) : Danger  
 Mentions de danger (SGH-US) : H318 - Provoque des lésions oculaires graves  
 Conseils de prudence (SGH-US) : P280 - Porter un équipement de protection individuelle  
 P305 + P351 + P338 - En cas de contact avec les yeux : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement retirées. Continuer à rincer  
 P310 - Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin

### 2.3. Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification

Aucune information supplémentaire disponible

### 2.4. Toxicité aiguë inconnue (SGH US)

N'est pas applicable

## SECTION 3 : Composition / Informations sur les composants

### 3.1. Substances

N'est pas applicable

### 3.2. Mélanges

| Nom                    | Identificateur du produit                   | %           |
|------------------------|---------------------------------------------|-------------|
| Cocamidopropyl bétaine | (N° CAS) 61789-40-0                         | 1,0 - 10,0* |
| Decyl glucoside        | (N° CAS) 68515-73-1<br>(N° CAS) 110615-47-9 | 1,0 - 5,0*  |

\* Le nom scientifique, le numéro CAS et / ou la concentration exacte ont été dissimulés dans le cadre du secret commercial

## SECTION 4 : Mesures de premiers secours

### 4.1. Description des mesures de premiers secours

- Mesures générales de premiers secours : Ne jamais administrer quoi que ce soit par voie orale à une personne inconsciente. En cas de malaise, consulter un médecin (montrer l'étiquette du produit si possible).
- Mesures de premiers secours après inhalation : Donner la possibilité à la victime de respirer de l'air frais. Maintenir la victime au repos.
- Mesures de premiers secours après un contact avec la peau : Retirer les vêtements contaminés et laver toutes les zones de la peau exposées avec un savon doux et de l'eau, puis rincer à l'eau chaude.
- Mesures de premiers secours après un contact avec les yeux : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement retirées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin.
- Mesures de premiers secours après ingestion : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Obtenir des soins médicaux d'urgence.

### 4.2. Symptômes et effets les plus importants (aigus et différés)

- Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles : Aucune information supplémentaire disponible
- Symptômes / lésions après un contact avec les yeux : Provoque des lésions oculaires graves.

### 4.3. Soins médicaux immédiats et traitements spéciaux, si nécessaire

Aucune information supplémentaire disponible

## SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction appropriés (et inappropriés)

- Moyens d'extinction appropriés : Le produit n'est pas inflammable. Utiliser un moyen d'extinction approprié aux matériaux environnants tels que : Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Pulvérisation d'eau. Sable.
- Moyens d'extinction inappropriés : Ne pas utiliser un jet d'eau à haute pression.

### 5.2. Dangers spécifiques liés au produit chimique

Aucune information supplémentaire disponible

### 5.3. Équipements de protection particuliers et précautions spéciales pour les pompiers

- Consignes pour la lutte contre l'incendie : Utiliser de l'eau pulvérisée ou un brouillard pour refroidir les contenants exposés. Faire preuve de prudence lors de la lutte contre un incendie chimique. Ne pas déverser les eaux d'extinction dans l'environnement.
- Protection pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de l'incendie sans équipement de protection approprié, y compris une protection respiratoire.

## SECTION 6 : Mesures en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### 6.1.1. Pour le personnel autre que le personnel d'intervention

- Procédures d'urgence : Évacuer le personnel qui n'est pas indispensable.

#### 6.1.2. Pour le personnel d'intervention d'urgence

- Équipement de protection : Fournir une protection appropriée à l'équipe de nettoyage .
- Procédures d'urgence : Assurer la ventilation de la zone.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher l'entrée dans les égouts et le réseau d'eau publique. Informer les autorités si du liquide pénètre dans les égouts ou le réseau d'eau publique.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Méthodes de nettoyage : Absorber les déversements avec des matériaux solides inertes, tels que l'argile ou la terre de Diatomée, dès que possible. Recueillir le déversement. Entreposer à l'écart des autres matériaux.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Voir section 8. Contrôle de l'exposition et protection individuelle

# Liquide vaisselle à la lavande douce et au citron vert

## Sapadilla

### Fiche de données de sécurité

Conformément au Registre fédéral / Vol. 77, N° 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et Règlements

Date de publication : 24/03/2020 Version : 1.2

## SECTION 7 : Manipulation et entreposage

### 7.1. Précautions pour une manipulation en toute sécurité

- Précautions pour une manipulation en toute sécurité : Se laver les mains et les autres parties du corps exposées à l'eau et au savon doux avant de manger, de boire ou de fumer et avant de quitter le travail. Assurer une bonne ventilation dans la zone de traitement pour empêcher la formation de vapeur.
- Mesures d'hygiène : Se laver les mains et les autres parties du corps exposées après manipulation.

### 7.2. Conditions pour un entreposage en toute sécurité, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Conditions d'entreposage : Conserver uniquement dans le contenant d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Garder le contenant fermé lorsqu'il n'est pas utilisé.
- Produits incompatibles : Bases fortes. Acides forts.
- Matériaux et conditions incompatibles : Sources d'inflammation. Lumière directe du soleil.

## SECTION 8 : Contrôle de l'exposition / Protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

|                                            |
|--------------------------------------------|
| <b>Cocamidopropyl bétaine (61789-40-0)</b> |
| N'est pas applicable                       |
| <b>Decyl glucoside (68515-73-1)</b>        |
| N'est pas applicable                       |

### 8.2. Contrôles techniques appropriés

- Contrôles techniques appropriés : Assurer une ventilation adéquate.

### 8.3. Mesures de protection individuelle / Équipement de protection individuelle

- Équipement de protection individuelle : Éviter toute exposition inutile.
- Protection des mains : Porter des gants de protection.
- Protection des yeux : Lunettes de protection contre les produits chimiques ou lunettes de sécurité.
- Protection respiratoire : N'est généralement pas nécessaire ; en cas de ventilation inadéquate, porter un appareil de protection respiratoire approuvé par NIOSH
- Autres informations : Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation.

## SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

- État physique : Liquide
- Couleur : Clair, légèrement jaune
- Odeur : Lavande douce
- Seuil d'odeur : Aucune donnée disponible
- pH : 4,0 - 5,5
- Point de fusion : Aucune donnée disponible
- Point de congélation : Aucune donnée disponible
- Point d'ébullition : Aucune donnée disponible
- Point d'éclair : Aucune donnée disponible
- Taux d'évaporation relatif (acétate de butyle = 1) : Aucune donnée disponible
- Inflammabilité (solide, gaz) : Ininflammable
- Pression de vapeur : Aucune donnée disponible
- Densité de vapeur relative à 20 °C : Aucune donnée disponible
- Densité relative : Aucune donnée disponible
- Solubilité : Aucune donnée disponible
- Log Pow : Aucune donnée disponible
- Température d'auto-inflammation : Aucune donnée disponible
- Température de décomposition : Aucune donnée disponible
- Viscosité, cinématique : Aucune donnée disponible

# Liquide vaisselle à la lavande douce et au citron vert

## Sapadilla

### Fiche de données de sécurité

Conformément au Registre fédéral / Vol. 77, N° 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et Règlements

Date de publication : 24/03/2020 Version : 1.2

Viscosité, dynamique : Aucune donnée disponible  
 Limites d'explosion : Aucune donnée disponible  
 Propriétés explosives : Aucune donnée disponible  
 Propriétés oxydantes : Aucune donnée disponible

#### 9.2. Autres informations

Aucune information supplémentaire disponible

### SECTION 10 : Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Aucune information supplémentaire disponible

#### 10.2. Stabilité chimique

Non-établie.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Non-établie.

#### 10.4. Conditions à éviter

Lumière directe du soleil. Températures extrêmement élevées ou basses.

#### 10.5. Produits incompatibles

Acides forts. Bases fortes.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

### SECTION 11 : Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

| Cocamidopropyl bétaine (61789-40-0)                    |                                |
|--------------------------------------------------------|--------------------------------|
| DL50 par voie orale rat                                | 4900 mg / kg                   |
| Estimation de la toxicité aiguë (ATE) USA (voie orale) | 4900 mg / kg de poids corporel |

Corrosion / irritation cutanée : Non classé.  
 Lésions oculaires graves / irritation oculaire : Provoque des lésions oculaires graves.  
 Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé.  
 Mutagénicité des cellules germinales : Non classé  
 Cancérogénicité : Non classé  
 Toxicité pour la reproduction : Non classé  
 Toxicité spécifique pour certains organes cibles : Non classé  
 - exposition unique  
 Toxicité spécifique pour certains organes cibles : Non classé  
 - exposition répétée  
 Risque d'aspiration : Non classé  
 Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles : Aucune information supplémentaire disponible  
 Symptômes / lésions après un contact avec les yeux : Provoque des lésions oculaires graves.

### SECTION 12 : Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

| Cocamidopropyl bétaine (61789-40-0) |                                                                                   |
|-------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|
| CL50 Poisson 1                      | 1,0 - 10,0 mg / l (Durée d'exposition : 96 h - Espèce : Brachydanio rerio)        |
| CE50 Daphnia 1                      | 6,5 mg / l (Durée d'exposition : 48 h - Espèce : Daphnia magna)                   |
| CL50 Poisson 2                      | 2 mg / l (Durée d'exposition : 96 h - Espèce : Brachydanio rerio [semi-statique]) |



# Liquide vaisselle à la lavande douce et au citron vert

## Sapadilla

### Fiche de données de sécurité

Conformément au Registre fédéral / Vol. 77, N° 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et Règlements

Date de publication : 24/03/2020 Version : 1.2

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

##### Liquide vaisselle à la lavande douce et au citron vert

|                              |                           |
|------------------------------|---------------------------|
| Persistance et dégradabilité | Facilement biodégradable. |
|------------------------------|---------------------------|

#### 12.3. Potentiel bioaccumulatif

##### Liquide vaisselle à la lavande douce et au citron vert

|                          |                     |
|--------------------------|---------------------|
| Potentiel bioaccumulatif | Non bioaccumulable. |
|--------------------------|---------------------|

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information supplémentaire disponible

#### 12.5. Autres effets néfastes

Autres informations : Éviter le rejet dans l'environnement.

### SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes d'élimination

Recommandations relatives à l'élimination du produit / emballage : Éliminer en toute sécurité conformément à la réglementation locale, de l'État et fédérale.

Écologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

### SECTION 14 : Informations relatives au transport

#### Département des transports des États-Unis (DOT)

N'est pas applicable

#### Réglementation canadienne relative au Transport des marchandises dangereuses (TDG)

N'est pas applicable

#### Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG)

N'est pas applicable

#### Association internationale du transport aérien (IATA)

N'est pas applicable

### SECTION 15 : Informations réglementaires

#### 15.1. Réglementations fédérales américaines

##### Liquide vaisselle à la lavande douce et au citron vert

|                                        |                                                 |
|----------------------------------------|-------------------------------------------------|
| SARA Section 311/312 Classes de danger | Lésions oculaires graves ou irritation oculaire |
|----------------------------------------|-------------------------------------------------|

##### Cocamidopropyl bétaine (61789-40-0)

Répertorié dans l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act / Loi relative au contrôle des substances toxiques) des États-Unis

##### Decyl Glucoside (68515-73-1) (110615-47-9)

Répertorié dans l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act / Loi relative au contrôle des substances toxiques) des États-Unis

|                                |            |
|--------------------------------|------------|
| Drapeau réglementaire EPA TSCA | FRI<br>PMN |
|--------------------------------|------------|

#### 15.2. Réglementations internationales

##### CANADA

##### Cocamidopropyl bétaine (61789-40-0)

Inscrit sur la liste canadienne DSL (Domestic Substances List / Liste intérieure des substances [LIS])

##### Decyl glucoside (68515-73-1) (110615-47-9)

Inscrit sur la liste canadienne DSL (Domestic Substances List / Liste intérieure des substances [LIS])

##### Réglementations européennes



# Liquide vaisselle à la lavande douce et au citron vert

## Sapadilla

### Fiche de données de sécurité

Conformément au Registre fédéral / Vol. 77, N° 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et Règlements

Date de publication : 24/03/2020 Version : 1.2

#### Cocamidopropyl bétaine (61789-40-0)

Répertorié dans l'Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances / EINECS)

#### Decyl glucoside (68515-73-1) (110615-47-9)

Répertorié dans la liste européenne NLP (No Longer Polymers / Ex-polymères)

### Réglementations nationales

#### Cocamidopropyl bétaine (61789-40-0)

Répertorié dans l'Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances / AICS)  
Répertorié dans l'Inventaire des substances chimiques existantes produites ou importées en Chine (Inventory of Existing Chemical Substances Produced or Imported in China / IECSC)  
Répertorié dans l'Inventaire japonais des substances chimiques existantes et nouvelles (Existing & New Chemical Substances / ENCS)  
Inscrit sur la Liste coréenne des produits chimiques existants (Existing Chemicals List / ECL)  
Répertorié dans l'Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle-Zélande (New Zealand Inventory of Chemicals / NZIoC)  
Répertorié dans l'Inventaire des substances chimiques et des produits chimiques des Philippines (Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances / PICCS)

#### Decyl glucoside (68515-73-1) (110615-47-9)

Répertorié dans l'Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances / AICS)  
Répertorié dans l'Inventaire des substances chimiques existantes produites ou importées en Chine (Inventory of Existing Chemical Substances Produced or Imported in China / IECSC)  
Répertorié dans l'Inventaire japonais des substances chimiques existantes et nouvelles (Existing & New Chemical Substances / ENCS)  
Inscrite à la loi japonaise sur la sécurité et la santé au travail (Industrial Safety and Health Law)  
Inscrit sur la Liste coréenne des produits chimiques existants (Existing Chemicals List / ECL)  
Répertorié dans l'Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle-Zélande (New Zealand Inventory of Chemicals / NZIoC)  
Répertorié dans l'Inventaire des substances chimiques et des produits chimiques des Philippines (Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances / PICCS)  
Répertorié dans l'inventaire turque des produits chimiques (Turkish inventory of chemical)  
Inscrit sur l'inventaire des substances chimiques de Taiwan (Taiwan Chemical Substance Inventory)

### 15.3. Réglementations des états américains

Aucune information supplémentaire disponible

## SECTION 16 : Autres informations

Autres informations : Aucune.

Texte complet des phrases H :

|      |                                       |
|------|---------------------------------------|
| H318 | Provoque des lésions oculaires graves |
|------|---------------------------------------|

FDS USA (norme GHS HazCom 2012)

*Cette fiche de données de sécurité a été préparée par des personnes qualifiées et les informations qui y sont présentées sont, à notre connaissance, véridiques et exactes. Les données et les recommandations fournies concernent ce produit spécifique, étant entendu que l'acheteur déterminera de manière indépendante si le produit convient à l'usage souhaité. Ces informations ne constituent pas une garantie, expresse ou implicite, réglementaire ou autre, ni une déclaration selon laquelle The Gorilla Glue Company assume la responsabilité légale. Les données sont communiquées à l'utilisateur à titre d'information uniquement. L'utilisateur devra déterminer si l'utilisation, quelle qu'elle soit, de ce produit est conforme aux lois et réglementations fédérales, de l'État, provinciales et locales applicables.*